

Soutenir les entreprises dans leur démarches d'innovation et leur évolution vers des pratiques plus économes des ressources et de l'énergie

Description :

Au-delà des contraintes réglementaires auxquelles elles peuvent être soumises, notamment dans les domaines de l'eau et de l'air, les entreprises ont un intérêt direct à limiter leur impact environnemental, ne serait-ce que pour des raisons financières et/ou en termes d'image.

La plupart des grandes entreprises, confrontées à des impératifs concurrentiels forts, ont donc mis en œuvre des stratégies visant à économiser les ressources, en particulier l'énergie, et à agir de manière responsable sur le plan de l'environnement.

Les urgences collectives liées au paysage, à la biodiversité, à l'eau et au climat sont autant d'incitations à poursuivre les efforts engagés.

L'enjeu principal est cependant d'amener chaque entreprise, y compris les plus petites, à s'interroger sur son empreinte environnementale et à s'engager dans des démarches visant à la

réduire sans altérer son équilibre économique, voire en l'améliorant.

La présence du réseau de canaux gérés par VNF (Aa canalisée, canal de Calais) offrent notamment des opportunités en matière de transport de marchandises.

Les entreprises du secteur du tourisme sont notamment concernées par ces démarches de management environnemental, qui s'inscrivent en cohérence avec les valeurs portées par le territoire et par le classement Parc.

Principales actions proposées

:

- Animation territoriale des filières d'éco-rénovation et d'éco-construction
- Soutien aux démarches d'éco-conception et d'analyse de cycle de vie
- Réalisation d'audits environnementaux par entreprise, ou par branche professionnelle
- Mise en œuvre de plans d'actions : programmes de travaux, plans de déplacement d'entreprises, réflexions autour du transport des marchandises, démarches de management environnemental, ...
- Sensibilisation à la construction de bâtiments d'entreprises Basse Consommation.

Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :

La mesure ne peut se réaliser qu'en étroite association avec les chambres consulaires et organisations professionnelles concernées. Elle s'appuie sur le développement, auprès des entreprises volontaires et par branche d'activités, de campagnes de labellisation (Imprim'vert, clef verte, Iso 14001, ...).

Les démarches de Plan Climat peuvent constituer un cadre permettant d'aborder ces questions sous l'angle énergétique, pour les porter ensuite à l'ensemble des dimensions environnementales, comme l'eau, les déchets, ...

Territorialisation de la mesure :

Cette mesure concerne l'ensemble du territoire du Parc

Indicateurs

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Analyses

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Fiche mise à jour le : 9 octobre 2014